

RENCONTRES
PHOTO-
GRAPHIQUES
DU 10^e

CHARTRE

Rencontres photographiques du 10^e arrondissement de Paris - 2019

Commissaire générale : Aurélie Lefebvre / Fetart

Définition et localisation

Les « Rencontres Photographiques du 10^e » sont une manifestation constituée d'expositions, de rencontres, d'ateliers autour de la photographie dans le 10^e arrondissement de Paris. La grande particularité de la Biennale est de laisser une totale liberté quant aux thèmes explorés par les photographes et exposés dans les différents lieux.

La 8^e édition se déroulera du 14 octobre au 16 novembre 2019 pour une durée de 5 semaines.

Le Comité d'organisation réunit à la fois une commissaire générale - Aurélie Lefebvre et plusieurs représentants de la Mairie du 10^e. Il est chargée de veiller au bon déroulement de la Biennale par l'application de la Charte des Rencontres Photographiques du 10^e - 2019.

A la suite d'un appel à candidature, une dizaine de photographes seront sélectionnées par un jury de professionnels et ils seront alors exposés à la Mairie du 10^e lors d'une exposition collective.

Vocations et buts

L'objectif principal des « Rencontres Photographiques du 10^e - 2019 » est de faire connaître les richesses du 10^e en matière de photographie :

- permettre une rencontre entre les différents acteurs de la photographies du 10e et ses habitants.
- faire découvrir et mettre en valeur les lieux et les photographes du 10e.
- encourager la création photographique contemporaine professionnelle et amateur.

Conditions et participation

- **Les photographes exposant doivent habiter, étudier ou travailler à Paris.**
- Les lieux exposant doivent être situés dans le 10e.
- L'entrée des lieux participants doivent être gratuit.
- Les lieux assument la responsabilité artistique et juridique de leurs expositions.
- Les lieux et les photographes doivent avoir une exigence de qualité.
- Les expositions collectives sont acceptées.
- L'exposition doit durer au minimum 10 jours entre le 14 octobre et le 16 novembre 2019.

Conditions d'inscription

- Les photographes peuvent présenter leur candidature afin d'être sélectionné et exposé à la Mairie du 10^e ou choisir d'exposer individuellement dans un lieu du 10^e de leur choix.

- Les photographes doivent remplir un dossier d'inscription qui doit être validé par l'organisateur.
- Les lieux doivent envoyer un mail à info@rencontresphotoparis10.fr pour pouvoir participer aux rencontres photographiques du 10e.

Financement

- Les lieux sont libres de financer leurs expositions.
- **L'association Fetart offre une indemnité forfaitaire de 500 euros TTC par photographes sélectionnés pour l'exposition à la Mairie du 10e.**
- La vente des photographies relève d'un accord préalable entre les deux parties : le(s) photographe(s) et les responsables des lieux.
- La vente des photographies exposées à la Mairie n'est pas autorisée pendant la durée de l'exposition.

Communication

L'association Fetart se charge de la communication des « Rencontres Photographiques du 10e - 2019 » en réalisant affiches, dépliants, invitations où seront annoncés les expositions et les événements.

A toutes fins utiles, il est demandé aux photographes de céder les droits d'au moins 3 de leurs photographies qui apparaîtront dans la communication de la manifestation (réseaux sociaux, site internet et les différents supports de communication).

Toute autre communication sur la manifestation doit être portée à la connaissance du comité d'organisation des « Rencontres Photographiques du 10e - 2019 » et doit faire apparaître les logos suivants : le logo de la ville de Paris/ Mairie du 10e, le logo de l'association Fetart. Un kit de communication sera fourni.

Le premier vernissage de lancement de la manifestation sera organisé par la Mairie du 10e et l'association Fetart au début des « Rencontres Photographiques du 10e - 2019 », le **lundi 14 octobre 2019**.

Nous demandons aux lieux participants d'organiser leur vernissage à des dates ultérieures.

Les lieux et les photographes s'engagent à communiquer sur l'événement via le support de communication de leur choix (Newsletter, Facebook, Instagram...) et à afficher sur leur vitrine ou à l'extérieur de leur établissement une affiche de l'événement.

Le rôle du commissaire Général et artistique

Lea Commissaire générale est chargée de veiller au respect de la Charte des « Rencontres Photographiques du 10e - 2019 » et de valider les dossiers de candidature.

La commissaire générale définit la direction artistique des rencontres en consultation avec le Comité d'organisation. Elle veille au respect de la direction artistique: lien des artistes et des lieux avec le 10e , liberté du thème, absence de sélection globale (chaque lieu étant toutefois libre d'établir une sélection parmi ses postulants). Elle veille aussi à l'observation de la loi dans les travaux présentés (racisme, droit des mineurs...), ainsi que la scénographie.

La Commissaire demande aux lieux exposants d'adhérer à l'esprit de la manifestation et d'accueillir autant des travaux d'amateurs ou d'artistes débutants que d'artistes confirmés, de sorte que les rencontres photographique du 10e proposent un éventail révélateur de l'art photographique dans le 10e.

Signature suivi de la mention « lu et approuvé »